

ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE POUR LES MEMBRES DE LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE DES CONSEILS DU GRAND SUD OUEST

(Couvrant également les activités d'agent immobilier sans maniement de fonds de tiers
et celles de démarchage bancaire et financier / intermédiaires en opérations de banque)

A - NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

1. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

.OPTION MINIMUM

A) Ne garantissant pas les activités :

- le conseil et les études concernant le domaine de l'environnement et la dépollution des sites
- les activités de SSII
- le conseil et études dans le domaine financier
- la mise en œuvre des solutions préconisées

B) Etant limitée aux membres dont le chiffre d'affaires n'excède pas 100 000 euros

Montant de la garantie : 500.000 € par sinistre, sans limite par an

Franchise : 2.000 € par sinistre

.OPTION 1 - Garantissant l'ensemble des activités

Montant de la garantie : 650.000 € par sinistre, sans limite par an

Franchise : 4.000 € par sinistre

.OPTION 2 - Garantissant l'ensemble des activités

Montant de la garantie : 1.300.000 € par sinistre, sans limite par an

Franchise : 7.000 € par sinistre

.OPTION 3 - Garantissant l'ensemble des activités

Montant de la garantie : 2.600.000 € par sinistre, sans limite par an

Franchise : 13.000 € par sinistre

2. RESPONSABILITE CIVILE DU OU DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Montant de la garantie : 300.000 € par sinistre & par an

Franchise : 6.000 € par sinistre

3. GARANTIES FINANCIERES

3a. AU TITRE DE L'ACTIVITE D'AGENT IMMOBILIER

Montant de la garantie : 30.000 €

3b. AU TITRE DE L'ACTIVITE D'INTERMEDIAIRE FINANCIER

Montant de la garantie : 100.000 €

4. RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

- Dommages corporels 8.000.000 €
- Dommages matériels ou immatériels consécutifs par sinistre 1.500.000 €
- Responsabilité civile vol 100.000 €
- FRANCHISE sur tout autre dommage que corporel 762,00 €

5. ARCHIVES - DOCUMENTS CONFIES

- Montant de garantie par sinistre 150.000 €
- Franchise 762,00 €

6. DEFENSE

- Montant de garantie par sinistre 100.000 €
- Franchise NEANT

7. DISPOSITIONS GENERALES

- REPRISE DU PASSE INCONNU: sans limitation dans le temps
- ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE : monde entier sauf USA et Canada

B - PRIMES ANNUELLES TTC

OPTIONS	PRIME PROVISIONNELLE MINIMUM TTC	TAUX DE REVISION TTC SUR LE CA HT DE L'ANNEE N - 1
OPTION MINIMUM	530 €	0,35 %
OPTION 1	850 €	CA < 500.000 euros : 0,45 % CA ≥ 500.000 euros : 0,41 %
OPTION 2	1.450 €	CA < 500.000 euros : 0,63 % CA ≥ 500.000 euros : 0,57 %
OPTION 3	2.950 €	CA < 500.000 euros : 0,80 % CA ≥ 500.000 euros : 0,60 %

NB : Lorsque les chiffres d'affaires sont inférieurs à 200.001 euros, il n'y a pas d'appel de prime de révision.